

Lara Lalman¹

Le plaisir est-il un droit, un devoir ou un chemin personnel ?

La question du plaisir a été posée lors d'un atelier de la 11^e RIFS. Il est question principalement ici du plaisir sexuel afin de mettre en lumière les enjeux de santé et d'égalité, bien que la réflexion puisse s'appliquer à bien d'autres plaisirs.

Cette question avait déjà été formulée, lors de la première Université d'Hiver de la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial en 2006, de la manière suivante : le plaisir est-il politique ? « Les questions de sexualité, au coeur de nos identités individuelles, sont aussi au coeur des relations sociales, et singulièrement des rapports de pouvoir ; ce sont donc des questions de société : des questions politiques évidemment ! »²

Deux professionnel.le.s d'Aimer à l'ULB, centre de planning familial sis sur le campus universitaire, ont animé le débat après avoir proposé une lecture historique occidentale que nous ne retracerons pas dans le détail.

Si le christianisme, à la suite de Saint-Paul et Saint-Augustin, a imprimé dans notre civilisation occidentale de manière durable le nihilisme du corps, la pensée libérale a marchandisé ce dernier... à commencer par celui des femmes, est-il encore besoin de le rappeler ?

Le slogan de mai 68 « jouir sans entrave » a fait l'objet d'une récupération publicitaire qui transforme la jouissance en devoir... L'incitation au plaisir comme acte commercial a créé une pornographie de masse pour le moins normative : celle-ci n'est-elle pas une intrusion liberticide portant à conséquence sur l'imaginaire individuel et collectif à long terme ? Et donc sur l'accès au plaisir ?

Aliénations et rapports de pouvoir

Le plaisir est déclinable dans toute activité humaine, pas seulement dans la sexualité bien entendu. Si l'on peut évoquer des plaisirs intellectuels entre autres, le ressenti s'inscrit bien dans notre chair. Mais avec quelle autorisation ? Des interdits au formatage, nous traînons une histoire lourde de négation du corps et de valorisation de la souffrance... Une histoire judéo-chrétienne ? C'est entre autres ce que souhaite déconstruire Michel Onfray pour libérer le plaisir : « l'imprégnation de vingt siècles d'idéologie d'un christianisme qui déteste les femmes, le désir, les plaisirs, la chair, les corps, la sensualité, la volupté, génère un nihilisme de la chair qui reste la vérité de notre époque en matière de sexualité. »³ Il dénonce également le dogme « de l'amour hétérosexuel, monogame et génital, ainsi que la fidélité et sa puissance pathogène sur les individus. » On retrouve en effet un cadre sociétal contraignant favorisant, parfois violemment, un modèle assurant la survie de la communauté au détriment de l'individu, plus encore de l'individuE à travers une logique dominant-dominée.

¹ Chargée de projets au CEFA

² Extrait du communiqué promotionnel du colloque

³ Michel ONFRAY, *Le souci des plaisirs*, Paris, J'ai lu, 2009, p. 25

Nadia Geerts⁴ relève que le plaisir a, en apparence, justement été extrait du champ politique, disons communautariste, pour faire place à une morale du consentement et une idéologie du choix individuel libre et éclairé, selon la formule d'intention... politique, sous nos cieux gris. Néanmoins, pour elle, le plaisir est incompatible avec ce qu'elle nomme la « ségrégation des sexes » portée par deux formes actuelles d'aliénation.

La première est la continuité d'une morale sexiste dans l'éducation sexuelle des filles et des garçons. Pourquoi les parents pensent-ils encore devoir protéger leurs filles ? Pourquoi une fille qui porte des préservatifs sur elle fait-elle encore froncer le sourcil ?

La deuxième est la résurgence de valeurs culturelles ou religieuses différentialistes où l'identité sexuelle se referme sur les femmes comme une porte de prison, du programme politique de l'extrême-droite au repli identitaire radical dans des traditions communautaires patriarcales et misogynes, en passant par une mode essentialiste qui rappelle nos inclinations « naturelles ».

Nadia Geerts cite Jean Ferrat : « une femme honnête n'a pas de plaisir ». Cette ténacité à contenir la sexualité et le corps des femmes, à la fois trouve un terreau historique fort et se présente comme une forme de résistance à l'hypersexualisation ambiante, autre forme d'aliénation. Elle semble en tout cas entrer en contradiction avec une revendication au plaisir des femmes qui occupe bien des pages de magazines et forums web : le plaisir féminin sous toutes ses coutures, surtout dans une logique de performance génitale et au sein du couple hétérosexuel où la science est appelée à conforter la différence et à mettre un cadre normatif tout en exaltant l'épanouissement individuel. Un droit au plaisir, mais pas sans morale ? Plus d'excuse pour jouir puisque théoriquement, il n'y a plus d'entrave et qu'on a les outils en main ? Le plaisir, une question technique ?

Les médailles ont toujours deux revers. Pour exemple, la contraception hormonale a été considérée comme un outil d'émancipation des femmes vis-à-vis de la reproduction. Il se trouve que la stabilisation du taux d'hormones a pour effet secondaire de diminuer la libido... et le dire reste tabou : crainte de voir des acquis durement gagnés ainsi relativisés, voire menacés ? Morale qui brandit le risque de grossesse non désirée comme raison prioritaire par rapport au plaisir libéré du poids de la peur ?

Autre exemple : l'anatomie du clitoris a mis beaucoup de temps à être étudiée correctement (fin du XXe siècle !⁵). De la reconnaissance du droit au plaisir des femmes ou de l'opportunité commerciale de la médicalisation de la sexualité féminine, quel est l'intérêt premier des recherches ? Sachant qu'un nouveau produit devait apparaître sur le marché fin 2010⁶, pendant féminin du Viagra : le flibanserin⁷ était censé traiter le trouble hypoactif du désir sexuel chez les femmes. Le plaisir, droit ou devoir ?

⁴ Nadia GEERTS, *Plaisir et droits des femmes dans la société occidentale*, texte de l'intervention lors du colloque « Le plaisir ? Une question politique ! » organisé par la FLCPF

⁵ Michèle DOMINICI, *Le clitoris, ce cher inconnu*, film documentaire, 2005

⁶ Ce produit n'a à ce jour pas encore été commercialisé : faute de preuves de son efficacité et vu ses effets secondaires, l'agence américaine des médicaments (FDA) ne l'a pas approuvé

⁷ Mis au point par le groupe pharmaceutique allemand Boehringer Ingelheim

Le droit comme condition d'accès au plaisir

Le plaisir n'est pas un droit en soi mais l'accès au plaisir peut être conditionné par certains droits : droit à l'information pour une meilleure connaissance de son corps et prise en charge de sa santé, droit à la santé, droit à une contraception fiable à moindre coût, droit à disposer de son corps... La liste est longue et les implications politiques nombreuses. Si l'on parle de droits individuels, de droits inaliénables, de droits égalitaires, l'exercice de ses droits en tant qu'individu-e reste contenu par les politiques gouvernementales d'application des droits lorsque ceux-ci sont acquis... et par l'évolution des mentalités qui parfois précède, parfois suit, ou non, l'évolution des décrets.

Ainsi en va-t-il de l'éducation sexuelle : un droit fluctuant. Tout d'abord la question de la définition de l'éducation sexuelle : celle-ci est, on s'en doute, très relative. L'éducation sexuelle a lieu, qu'elle soit programmée ou non, de manière informelle à travers les dits et non-dits familiaux, et les discours qui circulent dans l'espace public... ou de manière plus formalisée à travers le financement par l'Etat de services remplissant ce rôle et de campagnes d'information. Ce droit fait partie des droits sexuels et reproductifs et est inscrit dans de nombreuses déclarations internationales. Qu'en est-il de son application ? Informer qui sur quoi, avec quel objectif ? Nous sommes dans une société de la prévention du risque bien plus que de la promotion de la santé, c'est-à-dire du bien-être, donc du plaisir. Les politiques sont davantage rassurées par la transmission de recettes, de techniques, d'outils, quantifiables, que par l'ouverture à la parole libre, à l'échange d'expériences, moins tangibles en termes de résultats, mais davantage défendus par des professionnels. Le.s de l'EVAS⁸ en Belgique par exemple, qui ont constaté depuis bien longtemps que pour parler de sexualité, il est important d'y trouver du plaisir et de parler du plaisir : la réduction des risques suivra plus facilement lorsque chacun-e aura acquis une meilleure connaissance de soi, de son corps, de ses limites et... de ce qui lui fait plaisir ou non !

Trouver chacun-e son chemin : entre liberté individuelle et bienveillance

Nous avons vu que le plaisir, sexuel en particulier, est conditionné par l'environnement socio-culturel et économique dans lequel l'être humain se trouve. Éprouver du plaisir n'est cependant pas complètement assujéti à un contexte, et de tous temps, les hommes et les femmes ont su profiter de brèches pour respirer et exercer leur créativité individuelle. Il est cependant nécessaire de garantir en droit un certain nombre de libertés individuelles et collectives pour créer un climat de bien-être et d'épanouissement : le plaisir est une question de santé vitale, et donc de droit !

Face à une individualisation des expériences, il importe aussi de s'affranchir des incitants à une jouissance obligée et normative, créatrice d'autant de frustrations qu'une tradition moralisatrice et castratrice, et surtout ignorant la bienveillance envers soi-même et envers les autres avec qui l'on partage ... divers plaisirs.

⁸ Education à la Vie Affective et Sexuelle